

COMPTE-RENDU – Atelier territorial de construction du plan d'action du Document stratégique de façade

BASTIA, 26 novembre 2019

22 participants

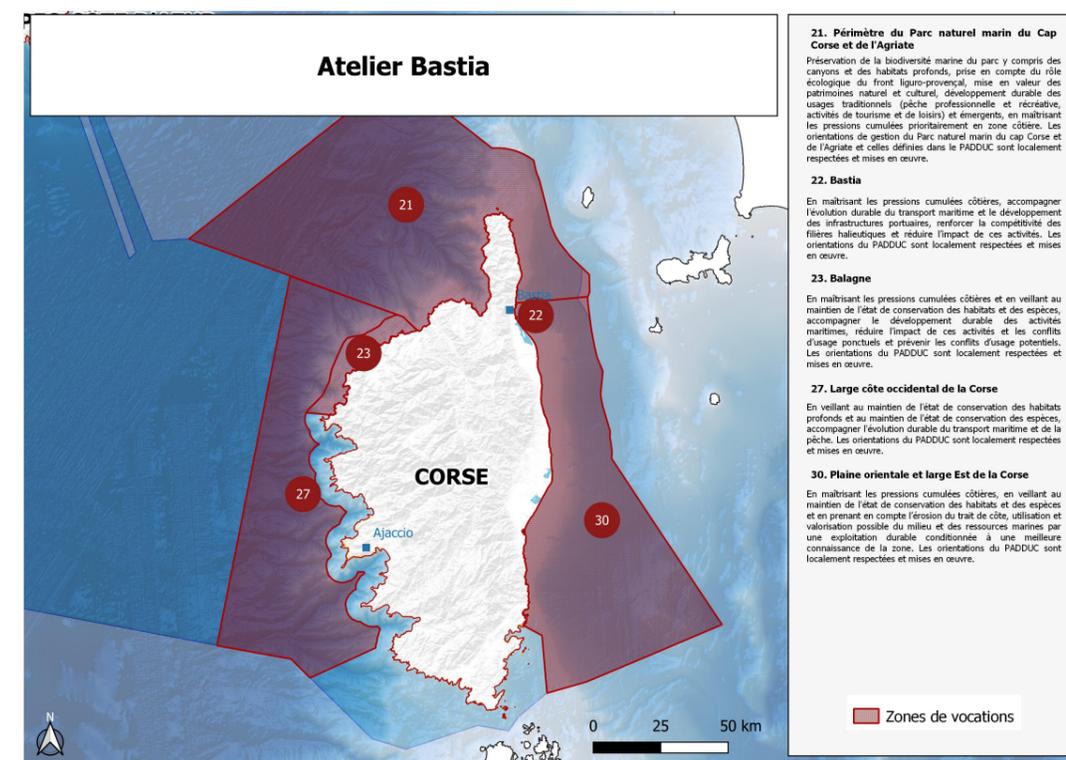
Au cours de l'atelier :

34 actions étudiées sur les 61 propositions d'actions méditerranéennes et nationales du projet de plan d'action

- Réparties en quatre grandes problématiques
- Une analyse de leur importance et pertinence sur les zones de vocations correspondantes à l'atelier

Suite à l'atelier, il vous est proposé, jusqu'au 5 décembre :

- D'amender le compte-rendu si besoin
- De découvrir et de réagir à l'intégralité du projet de plan d'action
- De nous faire part de toute action complémentaire que vous souhaiteriez y voir figurer



A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
4	A1	<p>Mettre en œuvre la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorialiser la stratégie plongée sur des sites prioritaires et en renforcer le contrôle. • Définir la notion de capacité de charge d'un site • Fixer des objectifs chiffrés par département • Réguler l'activité : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de bateaux ? • Réguler le nombre de plongeurs sur des sites particulièrement sensibles ? • Identifier ou adapter des sites de délestage ? 	<p>Les conditions météorologiques peuvent amener les plongeurs à se regrouper sur les rares sites abrités.</p> <p>Les clubs et les sites de plongées sont quasiment tous référencés, il faut évaluer qui sera en charge de l'équipement et de la gestion de ces mouillages.</p>	<p>Identifier les sites réellement sensibles à la pression de la plongée</p>	<p>En Corse du Nord, la pression plongée est contenue entre juin et septembre principalement.</p> <p>Certains plongeurs utilisent des parachutes de relevage pour décrocher l'ancre du fond et limite aussi le phénomène d'arrachage.</p> <p>En 2012, une action collective plongée régionale a été initiée, mais elle n'a pas eu de suite.</p>
11	A2	<p>Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger des arrêtés départementaux • Mettre en place des ZMEL, via un Appel à projets notamment • Réaliser des études de fréquentation par la grande plaisance. → <i>Quels sites ?</i> • Renforcer et déployer le label Bateaux bleus, rendre obligatoire le signalement de présence de cuves • Définir un label grande plaisance ? 	<p>Il est difficile, voire impossible, de contrôler les mouillages forains.</p> <p>Qui est en charge d'opérer ce type de contrôles ?</p> <p>Il n'existe pas encore de stratégie mouillage pour l'ensemble de la Corse</p> <p>La mise en place de ZMEL est difficile, procédure administrative longue et compliquée, besoin de financements</p>	<p>Bien veiller à définir des types de mouillages adaptés au substrat (le mouillage « écologique » type vis n'est pas forcément adapté à tous les sols et peut générer un arrachage du mouillage, un atteinte à la sécurité du mouillage et du plan d'eau et le recours final à d'autres techniques moins vertueuses)</p> <p>Mettre en place des dispositifs de relevage qui limitent les phénomènes d'arrachage, pour la petite et moyenne plaisance.</p> <p>Il serait possible de défiscaliser les concessions DPM pour encourager la mise en place des ZMEL.</p> <p>Renforcer les contrôles et la réglementation autour des ZMEL et mettre en place des ZIM</p>	<p>Pour la gestion de ses mouillages, le PNM a mis en place une commission stratégie mouillage</p> <p>Galéria a mis en place une zone de mouillage pour les petites unités</p>
1	A3	<p>Renforcer l'encadrement et la réglementation des activités affectant les mammifères marins et les tortues marines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer, renforcer les critères d'obtention, contrôler et développer le label Whale Watching • Définir les seuils de sensibilité associés au bruit impulsif et continu, cartographier, réglementer. • Prendre les mesures réglementaires adaptées pour la navigation et les activités de loisirs dans les zones sensibles • Poursuivre les actions de sensibilisation dédiées : clients, loueurs, capitaines, etc. 	<p>Il y a un besoin de mieux connaître les espèces et leur dispersion avant de mettre en place une réglementation.</p> <p>Il n'y a que peu de moyen pour contrôler les comportements des plaisanciers par rapport aux mammifères marins et tortues.</p> <p>La mer, espace de liberté, ne dispose d'aucun encadrement pour les plaisanciers, ils sont libres de faire ce qu'ils souhaitent</p>	<p>Il faut établir des recommandations qui seront plus facilement adoptables que des réglementations</p> <p>le sanctuaire Pélagos est un partenaire important pour établir la base des réflexions et du travail autour de ces animaux.</p> <p>Renforcer encore les campagnes de sensibilisation</p>	

A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Freins	Leviers	Remarques
3	A4	<p>Intégrer à l'ensemble des référentiels de formation des modules de formation adaptés à l'ensemble des enjeux environnementaux de la façade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et l'examen pour l'obtention du permis plaisance • Formation des futurs personnels navigants • Formation des encadrants de sports de loisirs nautiques et subaquatiques 	<p>Le volet environnemental est important dans une formation, il faut prioriser pour ne pas surcharger les formations déjà lourdes.</p> <p>Il n'existe pas de permis voilier, donc pas de sensibilisation pour ce public.</p>	<p>La sensibilisation des plaisanciers et vacanciers peut se faire au travers de clip vidéo sur les ferrys.</p> <p>Rendre obligatoire un référentiel commun de formation pour les loueurs, les magasins de matériel, les ports, les lycées maritimes.</p> <p>Mettre en place un module obligatoire dans les niveaux de plongée concernant la préservation de l'environnement: impact des plongeurs sur les habitats sensibles : grottes, espèces fragiles (gorgones, bryozoaires...)</p>	<p>La FFESSM dispose chaque année une formation Bio pour ses moniteurs</p> <p>Le ratio professionnels/plaisanciers est maintenant aux alentours de 40/60. Ces plaisanciers sont très souvent démunis des règles de base du milieu marin.</p> <p>Les formations du personnel navigant devrait intégrer à la rentrée prochaine un module biodiversité.</p>
1	A5	<p>Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoir-faire, des innovations maritimes, des enjeux de préservation du milieu marin</p> <p><u>Ports de commerce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de port center (accueil du public, pédagogie, vitrine des innovations). • Encourager l'élaboration de chartes ou de documents contractuels ville-port pour les principaux ports de commerce de la façade. • Réaliser des PCAET, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sur les villes portuaires. <p><u>Ports de plaisance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'élaboration de chartes entre la ville, les usagers et socioprofessionnels du port, et le port de plaisance. • Soutenir et valoriser les actions des ports de plaisance en faveur de la biodiversité (ex : Ports propres actifs en biodiversité) 	<p>Très peu de ports sont équipés d'aires de carénage.</p> <p>Il manque d'une standardisation des branchements électriques entre les ports et les grosses unités (connectique, ampérage, intensité, ...). Pour le moment, peu de ports sont équipés de systèmes de branchement pour les grosses unités.</p> <p>Peu de filières identifiées pour le retraitement des déchets récoltés dans le cadre des actions « port propre »</p>	<p>Étendre le champ de compétence des agents portuaires aux zones proches et aux ZMELs alentours.</p> <p>Revoir le champ de compétence des conseils portuaires pour donner un poids décisionnel.</p> <p>Un partenariat pourrait être initié entre les ports pour partager des systèmes anti-pollution (ex : prémar à Ajaccio pourrait établir des conventions pour l'utilisation du matériel)</p> <p>identifier de nouveaux financements mutualisés ou rendre obligatoire l'investissement portuaire.</p> <p>Communiquer auprès des capitaineries</p> <p>Former les personnels portuaires gestionnaires de ZMEL aux enjeux environnementaux.</p>	<p>Dans le cadre de la DCSMM et de l'action sur port propre, il est possible de mutualiser les aires de carénage.</p>

1	<p>A6 Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différentes catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> • À destination des loueurs d'équipement (bateaux et autres) ou grandes enseignes de commercialisation. • À destination de la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.) • Mettre en œuvre une journée dédiée à la sensibilisation en mer des usagers (à l'image de la journée « sécurité mer » organisée sur la façade au cours de la saison). • <i>Développer une campagne de sensibilisation sur les apports à la mer des déchets ménagers, déchets des bords de route et déchets du bassin-versant</i> 	<p>Les loueurs, surtout l'été, ne prennent pas le temps de la sensibilisation des usagers</p>	<p>Développement des Aires Marines Éducatives (AME)</p> <p>Structurer la communication et la sensibilisation à plus grande échelle</p> <p>Mutualiser les différentes actions associatives en faveur de la préservation de l'environnement.</p> <p>Utiliser le temps "mort" des vacanciers avant d'arriver sur l'île : bateau, avions pour mener une véritable communication en faveur de l'environnement.</p>	<p>La campagne écogeste s'étend pour couvrir de plus en plus de territoire corse.</p> <p>Nécessité de passer la phase de sensibilisation à une véritable communication qui engendrera une réelle et durable modification de comportement des différents usagers de la mer et du littoral.</p>
4	<p>A7 Poursuivre et renforcer le plan de contrôle de l'environnement marin, et mettre en œuvre des journées de contrôle coordonnées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le plan de contrôle de l'environnement marin et identifier spatialement les sites et les usages prioritaires • Renforcer les moyens de contrôle et multiplier les opérations dites « coup de poing » sur l'ensemble de ces enjeux littoraux et maritimes • Organiser une journée de contrôle « littoral » sur les pratiques à enjeux (carénage, banquette de posidonie, déchets...) • Former à et faciliter la verbalisation. Organiser la communication avec les tribunaux pour évaluer la qualité des sanctions rendues. 	<p>Manque de retour des juridictions par manque de moyens, ce qui limite la communication sur la jurisprudence.</p>	<p>Revoir les sanctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation des prix - perte de licence - confiscation de navire - requalification des peines 	
0	<p>A8 Favoriser la gestion intégrée des espaces maritimes littoraux et côtiers, en lien avec l'espace rétro-littoral et le bassin-versant</p> <p><u>État :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou réviser les stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF. <p><u>Collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les volets maritimes dans les documents de planification (SRADDET, SCoT) pour que les collectivités planifient les activités nautiques et le développement du littoral de manière durable. 	<p>Superposition des réglementations entre le littoral, le rétro-littoral, ...</p> <p>il semble impossible de modifier la loi littorale.</p>	<p>Mise en cohérence des documents des bassins versants et du littoral (logique terre-mer mais aussi mer-terre)</p> <p>Adaptation de la loi littoral pour inclure une réalité géographique de bassin. (réalité : géographique, morphologique, socio-économique, écologique, culturelle, historique, ...)</p>	

A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
0	A9	<p>Renforcer un accès durable aux plages et à la mer aux personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les collectivités à acquérir un label « PMR » sur leurs plages et leurs ports (handiplages, etc.). • Accompagner les collectivités, lors des renouvellements de concession de plage notamment, dans l'installation de dispositifs PMR dans le respect des principes de réversibilité. 			Valorisation du label « PMR » pour la communication des ports et des plages, et la participation au référencement.	En Corse, l'agenda « ADAPT » prévoit le travail sur les équipements PMR.

B- Mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes.

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
	B1	<p>Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer un Conseil scientifique de façade adossé à la Commission spécialisée "Éolien flottant", afin de disposer d'une vision scientifique à l'échelle de la façade sur le travail d'identification des zones de moindre contrainte, sur la séquence ERC, pour harmoniser les protocoles de suivi et prendre en compte les effets cumulés des projets. Identifier les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données afin de réaliser un état initial de l'environnement en Méditerranée complet et réaliser les études complémentaires nécessaires (enjeu oiseaux marins/oiseaux migrants) 	Sans objet en Corse			
0	B2	<p>Soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser l'état des lieux des projets existants et leurs résultats. Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés, pour développer la thalassothermie. 			<p>Diversifier l'action à l'énergie hydrolienne et à la maréthermie.</p> <p>Exemple des projets réalisés sur Ajaccio, et des études portés par l'OEC.</p>	
1	B3	<p>Soutenir le déploiement des gaz à faible émission, hydrogène notamment, dans les activités maritimes en Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un cadrage de façade de déploiement des gaz à faible émission en termes de possibilités techniques et d'emploi dans les activités maritimes : état des lieux des projets existants, identification des facteurs d'opportunité pour les territoires, lien avec les activités maritimes à émissions réduites et les transports maritimes. Déployer une offre de formation adéquate sur la façade, pour les personnels à terre et embarqués sur les navires soumis au recueil IGF. Évaluer l'incidence des scrubbers, notamment en cas de rejets des eaux de lavage, sur le milieu marin. Si possible, promouvoir l'usage exclusif des scrubbers en circuit fermé sur l'ensemble de la ZEE. 	<p>— : pas possible en Corse, qui est alimentée par deux centrales au fuel.</p> <p>Cela ne semble pas être une mesure à laquelle la Corse est en capacité de répondre sur ce premier cycle DSF ?</p>	<p>Les scrubbers restent une « parade » à la réglementation de la zone à émission réduite : même les scrubbers en circuit fermé reportent le problème de la pollution puisqu'il faut en traiter les eaux de rejet.</p> <p>Ils nécessitent enfin des infrastructures portuaires adaptées pour les recevoir.</p> <p>Une réglementation d'accueil des navires dans les ports de commerce de Corse pas assez exigeante ?</p> <p>La flotte est « en fin de vie » (45 ans de moyenne d'âge) : besoin de renouvellement de la flotte, sans quoi il sera difficile de les moderniser.</p>	<p>A minima imposer le scrubber en circuit fermé.</p> <p>Imposer aux navires qui traversent une zone protégée à des comportements et équipements plus vertueux que les autres.</p>	<p>Le moteur hybride n'est pas encore au point en mer, donc pas encore financé sur les navires.</p> <p>Voir CORIMER et le programme « a mare ».</p>

2	<p>B4 Définir les priorités de recherche sur le milieu marin et le développement durable des activités maritimes et littorales et inciter à leur prise en compte dans les priorités et axes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un programme d'acquisition de connaissances environnemental et socio-économique partagé entre l'État, les collectivités, les principales institutions et instances scientifiques pour : <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins en connaissances environnementales en anticipation du 3e cycle DCSMM Évaluer et structurer le suivi du poids socio-économique des activités maritimes et littorales Accompagner scientifiquement et techniquement le développement durable des activités soutenues dans le DSF Inciter les organismes financeurs de la recherche (Régions, Agences) et les acteurs de la recherche à prendre en compte ces priorités de recherche dans leurs priorités de financement et l'organisation de leurs travaux. 		Les acteurs locaux ont le sentiment que les scientifiques ne les consultent que rarement.	<p>Rendre obligatoire le travail de vulgarisation des travaux scientifiques pour permettre un meilleur retour auprès des acteurs locaux et une diffusion au plus grand nombre.</p> <p>Établir et/ou renforcer des partenariats public-privée.</p>	<p>Ne pas opposer écologie et économie</p> <p>Utiliser l'écologie pour faire de l'économie innovante, comme de véritables filières de ramassage et de transformation des déchets (cf l'exemple de la Sardaigne)</p>
1	<p>B5 Développer un programme d'investissement dédié à l'innovation dans les activités maritimes (national)</p> <ul style="list-style-type: none"> Clarifier et diffuser les procédures liées aux achats publics durables et aux achats innovants Inciter à l'analyse systématique du cycle de vie dans les projets pour favoriser la mise sur le marché et l'économie circulaire Adapter et faire évoluer la réglementation pour permettre l'innovation (possibilités d'expérimentation, etc..). 			<p>Favoriser la mise en place de moteurs électrique sur les bateaux</p> <p>mise en place de bornes électrique au port pour les grosses unités</p> <p>renforcement la production électrique en EnR</p>	
0	<p>B6 Accompagner le dimensionnement réglementaire, technique et financier des actions de compensation en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser à l'échelle de la façade l'échange, l'harmonisation et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la compensation en mer. Valoriser les solutions innovantes et identifier les domaines lacunaires Définir des systèmes de financements mutualisés publics et privés, pour la compensation, la restauration et/ou toute opération vertueuse en faveur de la biodiversité. 				<p>Attention avec la compensation, il faut vraiment tout faire pour ne pas avoir à compenser sur cet espace littoral limité et sensible. La notion d'intérêt général associée à certains aménagements est parfois peu évidente.</p> <p>Les acteurs alertent également sur la distorsion possible d'appréhension des impacts et des compensations associées, entre les projets (exemple cité de SACOI).</p>

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
4	C1	<p>Instaurer une autorisation nationale de pêche de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir un cadre réglementaire de l'autorisation nationale, et la mettre en œuvre de manière échelonnée d'abord en AMP, ensuite sur l'ensemble de la façade. Construire une interface de délivrance de l'autorisation Interface permettant de déclarer les captures. 	+++ : essentiel de déclarer l'activité de pêche récréative.	<p>Les moyens de contrôle seront-ils suffisants ?</p> <p>Il faut renforcer la lutte contre les braconniers.</p> <p>A l'inverse, il faut que la communication des fédérations vers les DDTM soient plus fluides, notamment sur la liste des pêcheurs qui détiennent une autorisation sur les espèces à quotas (thon).</p> <p>Trop de difficulté à mettre en œuvre le pescatourisme alors que ce serait un bon moyen de formation</p>	<p>S'appuyer sur les fédérations, ou mettre en place des systèmes de licence.</p> <p>Introduire une formation en même temps que la déclaration</p> <p>Développer le pescatourisme en allégeant la réglementation de ces navires notamment en termes de sécurité (ex italien d'Alghero en Sardaigne)</p>	<p>Déjà mis en place dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.</p> <p>Un régime de déclaration est prévu dans le plan de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate et lors de l'extension de la réserve de Scandola</p>
3	C2	<p>Améliorer les connaissances sur l'état des stocks, notamment des espèces locales et sensibles en Méditerranée, et le cas échéant, réglementer la pêche professionnelle et de loisir sur ces espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des espèces locales pressenties comme sensibles : mérou, corb, denti, labre vert, corail rouge, holothurie, poulpe. Si le besoin est justifié, proposer les mesures réglementaires et les mesures de gestion adéquates et concertées. Poursuivre et renforcer la prise en compte du repos biologique des espèces locales Inciter les CRPMEs à harmoniser les règlements prud'homaux. Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements. 	— : deux dernières sous-action pas primordiales : contraignantes pour le pêcheur, impossible à suivre, pas de plus value	<p>La fiche déclarative n'est pas forcément fiable, quand elle existe...</p> <p>Manque de formation et d'implication dans le remplissage des fiches déclaratives des pêcheurs plus anciens dans la profession.</p> <p>Pour le thon notamment, les quotas devraient être repensés et une répartition territoriale mieux réalisées en fonction de la nature de la pêche et de l'enjeu économique sur la zone</p>	<p>Identifier le RMD sur ces espèces locales et sensibles.</p> <p>Cibler sur toute la biodiversité, même celle ordinaire, et pas que sur les espèces à forte valeur ajoutée.</p> <p>Passe obligatoirement par des embarquements en mer de scientifique et d'observateur.</p>	<p>Espèces pressenties : denti, oursins, langoustes.</p> <p>Que fait-on des ENI ? (poissons-lion, poissons-lapin, poissons-flûte) : les inclure peut-être, si consommables, dans les actions de travail des espèces moins gustatives ou moins appréciées, comme ce que fait le CRPME avec les lycées hôteliers et les chefs.</p>

2	<p>C3 Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées. • Définir un quota de prises quotidien permettant d'éclaircir la notion de « consommation familiale » • Encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces - Encourager la pratique du no kill • Harmoniser les réglementations en vigueur pour une meilleure lisibilité, appropriation et un meilleur contrôle. • Inciter et accompagner les pêcheurs de loisir à valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité • Sensibiliser les pêcheurs de loisirs au respect des tailles minimales de capture. • Les inciter à augmenter ces tailles minimales le cas échéant. 			<p>Il faut définir une méthodologie commune, nationale, de décompte des prises de la pêche de loisir.</p> <p>En revanche, la réglementation qui en découle pourra ou devra être territoriale, adaptée aux enjeux écologique locaux.</p>	
5	<p>C4 Soutenir la diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture en valorisant la proximité avec les territoires, les acteurs et les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation • Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements, en cohérence avec les circuits locaux. • Mise en place d'écloseries de naissains locaux plus respectueuses de la ressource et des fonds marins • Activité de vente de proximité et/ou à la création de « zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs » • Porter une action exemplaire de soutien à la création d'une zone concertée (FEAMP ?). 	<p>— : en Corse, c'est plutôt le contraire qu'on recherche, car il y a moins de difficultés pour les pêcheurs à faire de la vente directe</p> <p>→ réorienter l'action pour la Corse vers une structuration des circuits courts</p>	<p>Renouveler la flotte !</p> <p>Constat nuancé : manque d'infrastructures de type criées, mais malgré tout les étals existants (Bonifacio par exemple), n'attirent pas.</p>	<p>Réorienter l'achat : Diversifier les poissons vendus et valoriser les poissons pauvres (sur l'exemple du partenariat lycée hôtelier-chef réalisé par le CRPMEM Corse par exemple).</p> <p>Structurer les circuits courts : - avec les pêcheurs professionnels - avec la grande distribution - avec la restauration pour qu'il y ait un équilibre de l'offre et de la demande toute l'année</p> <p>Proposer un contingentement en saison pour étaler la pression de pêche.</p>	
0	<p>C5 Réviser les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) et favoriser leur réalisation concrète sur les territoires identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des problématiques innovantes <ul style="list-style-type: none"> ○ Aquaculture au large ○ Aquaculture multitrophique ○ Dégustation ○ Zones concertées ○ Études de faisabilité technique, financière et administrative. • Faciliter l'installation des aquaculteurs volontaires : actions de porter à connaissance des SRDAM, de sensibilisation et de communication auprès des élus et populations. • Porter une action exemplaire de soutien à une ferme aquacole innovante. 	<p>+++ : l'aquaculture multitrophique intégrée apparaît comme une innovation à soutenir.</p>	<p>De nombreuses installations ont été affectées voire détruites par la tempête Adrian ; difficulté voire impossibilité des aquaculteurs d'être indemnisé en raison de leur double statut agriculture (MSA) et maritime (ENIM).</p> <p>Sentiment d'un manque de compétences dans les DDTM pour orienter les projets → les prochains SRDAM devraient peut-être inclure des préconisations d'instruction plus précises.</p>	<p>Mobiliser les connaissances de Stella Mare (denti, corb)</p> <p>Mieux accompagner les projets comme les services instructeurs</p>	

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
4	C6	<p>Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager les actions des associations et des collectivités visant à recycler les plastiques pêchés en mer et collectés dans les ports et sur le littoral (dont filets de pêche). Réaliser une étude technico-économique sur l'opportunité et la réalisation de filiales REP Interdire l'usage des caisses en polystyrène auprès des aquaculteurs, mareyeurs, criées et halles à marée. Mutation des équipements des aquaculteurs, mareyeurs, vers des solutions recyclables et durables (FEAMP ?) Retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique. 	<p>Modifier l'intitulé : durable et innovants</p> <p>+++ : de très nombreux encombrant sous l'eau en Corse (Figari, Figaghjola notamment)</p> <p>++++ 2 centres de déconstruction labellisé APER vont voir le jour en Corse (ROCCA)</p> <p>+++ : action importante sur la suppression du polystyrène dans les équipements.</p> <p>Développer une véritable filière de ramassage et de transformation des macrodéchets présents dans le milieu marin.</p>	<p>Comment sortir les encombrants sous-marins et par qui ? Qui en prend la responsabilité et en assume le coût ? Notamment lorsqu'on est en milieu naturel (en dehors d'un port) ?</p> <p>Déconstruction des bateaux : – pas de moyens financiers pour le transport, des propriétaires non solvables. Il faut faciliter le financement du transport vers le centre de déconstruction. – qui finance et enlève : La DDTM, la mairie, le gestionnaire ?</p> <p>Des difficultés réglementaires : le fait d'être plongeur pro pour enlever les déchets (vs. Actions bénévoles...) devient une difficulté puisqu'on passe sous le coup du Code du travail.</p>	<p>Développer une véritable filière de recyclage des filets de pêche, du signalement, jusqu'à la collecte, le financement de la collecte, le tri et la valorisation.</p> <p>Une action spécifique sur les corps morts « sauvages » est à mener, en Corse en tout cas. Les moyens de services des phares et balises et de l'armement des phares et balises pourraient être utilisés.</p> <p>Une action de contrôle de la réalisation des PRTD et de prescription sur les PRTD est à réaliser pour accompagner leur bonne réalisation : éloigner les containers à déchets du bord immédiat de mer, les mettre à l'abri du vent...</p> <p>Interdire l'entrée du plastique dans le territoire (avion, ferries...)</p> <p>Soutenir l'innovation : développer des moteurs hybrides, les filets de pêche biodégradables...</p>	<p>Les DOCOB Calvi-Cargese intègrent le réseau GHOST-MED (prospection, retrait ou non, ...)</p>

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
2	C7	<p>Identifier et protéger les zones fonctionnelles halieutiques d'importance</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et cartographier les zones fonctionnelles à une échelle pertinente, en concertation avec les acteurs impliqués. Diagnostiquer les pressions affectant les zones identifiées et définir les mesures de réduction adéquates. Construire et mettre en œuvre des dispositifs de gestion de ces ZFH qui associent gestionnaires, pêcheurs, scientifiques, associations. 				
4	C8	<p>Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer une instance de gouvernance de façade (Commission spécialisée du CMF Méditerranée "Emploi et formation des métiers de la mer") <p><i>Sur la pêche et l'aquaculture spécifiquement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches. 	+++ : intérêt marqué pour la Commission spécialisée.	<p>Pas de vocation maritime en Corse</p> <p>Il manque réellement une instance de gouvernance maritime en Corse, de type assemblée régionale → préconisation du DSF ?</p> <p>Le droit du travail maritime ne permet pas l'embarquement trop jeune des marins.</p> <p>Difficultés, carences et lourdeurs réglementaires qui empêchent le transfert de compétences.</p>	<p>Permettre un véritable embarquement au cours de la formation</p> <p>Avoir une passation, une transmission de l'entreprise maritime → Permettre par conséquent d'embarquer des membres de la famille, enfants et adolescents (action sur la réglementation de la sécurité des navires et réglementation du travail peut-être?).</p>	Préconisation que chaque région se dote d'une instance de concertation et d'animation sur la Mer

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
3	D1	<p>Accompagner le développement des navettes maritimes, connectées avec le réseau de transport en commun, pour favoriser l'accès aux plages et/ou aux pôles urbains, et répondre au flux touristique en saison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les territoires pertinents • Accompagner les collectivités 			<p>- le retour d'expérience, d'une étude commune terminée en 2020 des Agriates jusqu'à Campomoro, intégrant le golfe d'Ajaccio, devra être mis à profit. Il est prévu que de cette étude puisse découler des projets expérimentaux, articulés avec le « train des plages ».</p>	<p>La mise en place de navettes pourrait être utilisée avantageusement comme vecteur de limitation de flux, sur certains lieux accueillant une forte concentration.</p> <p>La mise en place de ce service devrait passer par la rédaction de cahier des charges imposant que les navires utilisés soient « propres ».</p> <p>Les cargos mixtes, actuellement à quai sur des longues périodes, pourraient utilement être utilisés pour desservir plusieurs villes de Corse en marchandises et ainsi soulager les routes.</p>
1	D2	<p>Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente et en collaboration État-collectivités, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges État-collectivités sur l'aspect coût-efficacité des pratiques innovantes • Rédaction d'un guide • Réalisation de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte • Campagne de communication nationale sur les effets du changement climatique 	<p>Sujet important pour la plaine orientale.</p>	<p>- problème de portage du sujet, sans qu'une solution miracle n'existe.</p>	<p>- la collectivité de Corse proposerait la mise en place d'un GIP sur la question.</p> <p>- un rapport parlementaire est attendu, qui devrait proposer des pistes d'avancées.</p> <p>- le projet LITTO3D devrait avoir abouti en 2020 avec mise en ligne de l'open data.</p>	
0	D3	<p>Développer une vision stratégique de façade sur l'artificialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude sur le foncier disponible pour le développement d'activités maritimes durables • Recommandations sur les espaces pertinents à préserver et à renaturer. • Définir un outil de suivi harmonisé, en temps réel si possible. 			<p>- l'ADEC a fait une cartographie des besoins en foncier sur le littoral, intégrée dans le PADDUC. Cette cartographie, peu précise à ce stade, pourrait être complétée en intégrant l'obsolescence des installations et, en lien avec l'OEC, les espaces naturels à préserver absolument de toute artificialisation.</p>	<p>Un besoin est exprimé de bonne articulation entre la façade et la Corse sur la question de répartition d'un quota d'artificialisation, en même temps que le besoin de lieux de discussion légitimes.</p>

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
6	D4	<p>Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (marchés, restaurateurs sur les ports et les plages) • Label pour les professionnels et les territoires littoraux utilisant des équipements biodégradables, recyclables voire consignés • Charte de bonnes pratiques avec les territoires littoraux méditerranéens. • Mesures correctives pour limiter les apports de déchets des bassins versants • Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route) 				<p>- Important de ne pas mettre les conteneurs à déchets près des rivages et des rivières</p> <p>- Pourquoi ne pas limiter l'introduction d'emballages plastiques sur le territoire (avion – bateau) comme le fait le Rwanda ?</p> <p>- Lien fait avec le démantèlement des navires : alors que la filière REP devrait pouvoir se mettre en place « naturellement » pour les 550 bateaux recensés comme à déconstruire à ce titre en Corse, le cadre réglementaire et financier ne permet pas de traiter les épaves et « navires orphelins ».</p>
1	D5	<p>Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public : Poursuivre les actions de sensibilisation • Gestionnaires, collectivités : Accompagner les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes. • État-collectivité : Intégrer à chaque concession de plage des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie 	Sujet important pour le cap Corse et la plaine orientale.	- peu de concessions de plages actuellement même si elles ont vocation à se mettre en place	- valorisation possible de la pratique sur le PNM du Cap Corse (banquettes éloignées des plages en début de saison, puis remises sur le front de mer). Extension aux autres plages corses concernées	<p>Les concessions de plage devraient imposer le ramassage manuel incluant le tri des déchets.</p> <p>Communication à mettre en place sur les plages méditerranéennes qui ne sont pas celles des Caraïbes.</p> <p>Développer les moyens de recherche sur ces banquettes</p>

0	D6	<p>Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le recensement des pressions sur la façade • Mettre en œuvre les lignes directrices rédigées en 2017 par le MTES • Organiser un colloque portant sur les effets cumulés pour partager les connaissances ou les améliorer, notamment via CARPE DIEM 			Établir des cartographies croisées enjeux et pressions anthropiques	Besoin d'améliorer le recueil des pressions y compris celles qui viennent de la terre, dont la limitation des apports en eau douce.
---	----	---	--	--	---	---

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
0	D7	<p>Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée (PAMM)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des schémas territoriaux de restauration écologique (STERE) sur les territoires pertinents Porter à connaissance les stratégies et guide Actualiser tous les 6 ans le guide technique relatif aux retours d'expériences des opérations de restauration de l'AERMC 	Sujet a priori peu prioritaire car Corse peu « abîmée » mais la résilience des milieux est tellement faible que le sujet mérite d'être traité.			<p>Attention aux solutions augmentant l'artificialisation.</p> <p>Certains acteurs demandent à ce que l'introduction d'espèces soit bien encadrée.</p>
1	D8	<p>Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le diagnostic environnemental des ports sur la façade : <ul style="list-style-type: none"> Aires de carénages Pollution chronique et accidentelle Utilisation des réceptacles à eaux grises et noires Équipement des aires d'avitaillement en moyens anti-pollution Réaliser au cas par cas les travaux de réduction des pollutions dans les ports Achever les démarches de certification Actualiser la certification Ports Propres pour prendre en compte les nouveaux enjeux du DSF. Inciter à l'utilisation de peintures anti-salissures moins polluantes ou de techniques mécaniques pour l'entretien des bateaux 			<p>- la certification couplée à la valorisation des bateaux propres (label bleu) serait une bonne idée.</p> <p>Plusieurs acteurs prônent une gestion dynamique des ports en lien avec les ports à sec, en complément à cette certification.</p> <p>Mobiliser les leviers financiers adéquats et clarifier la position de l'État, des opérateurs et des régions sur les aides allouées.</p>	- St Florent serait certifié en plus de Bonifacio.
1	D9	<p>Encourager et accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de dragages mutualisés et minimisant les apports en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la réalisation de dragages mutualisés des ports couplés à une gestion des sédiments dragués en travaux publics terrestres Développer des méthodologies de valorisation de sédiments dragués en travaux publics maritimes Poursuivre la définition des schémas d'orientation territorialisés de gestion des sédiments de dragage, modèles économiques et outils de gestion. Définir un modèle technico-économique de financement des opérations de dragage favorisant l'équilibre et l'autonomie des ports 	La mutualisation des dragages est jugée prioritaire en Corse.	- difficulté de diffusion de l'information en Corse (exemple de l'appel à projets PAMM qui aurait été peu connu).	- Bastia dispose d'un retour d'expérience avec réutilisation de sédiments pour la construction d'un quai.	

Autres propositions

Axe	Actions	Porteur – acteurs concernés	Freins	Leviers	Remarques
	Estimer l'impact des rejets de la pêche de loisirs sur les fonds marins (plomb, pots, lignes, cordages) sur les sites très fréquentés.				